



## Devenir coopérateur de Condroz Energies Citoyennes SCRL

Condroz Energies citoyennes est une société coopérative à responsabilité limitée (SCRL) agréée par le Conseil national de la Coopération (Ministère de l'Economie agrément n° 5288).

Elle est ouverte à toute personne quel que soit son lieu de résidence. Le fonctionnement de la coopérative est démocratique et participatif. Les décisions importantes sont prises par l'Assemblée Générale où sont conviés tous les coopérateurs. Chaque coopérateur a droit à une seule voix, indépendamment du nombre de parts qu'il détient.

L'offre publique de parts pour les projets de Condroz Energies Citoyennes est actuellement de 4000 parts. La coopérative n'est donc pas soumise à l'obligation de « prospectus ».

### **Quels avantages ?**

Dès que l'activité aura atteint son seuil de rentabilité, un dividende pourrait être versé aux coopérateurs. Il est limité actuellement à 6% par an pour les coopératives agréées comme CEC. Le dividende est net d'impôt jusqu'à 190 €. Une part des bénéficiaires pourrait être réinvestie dans des projets à plus-value environnementale ou sociale.

\* Attention, dans le cas où vous recevez des dividendes d'autres coopératives et que vous dépassez cette limite, vous devez l'indiquer dans votre déclaration d'impôts.

### **Quelles contraintes ?**

Il s'agit d'un investissement à long terme. L'argent des parts est investi dans les projets concrets portés par la coopérative. Il n'est donc pas possible de revendre ses parts n'importe quand. Les statuts précisent à quelles conditions le coopérateur peut récupérer tout ou partie de son capital.

Le revenu n'est pas garanti. L'attribution de celui-ci est décidée par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration.

Le risque lié à l'investissement n'est pas nul. Il est limité strictement à la somme que le coopérateur a engagé dans la coopérative.

### **Pour devenir coopérateur, il suffit**



de prendre ou d'offrir une ou plusieurs parts à 250 € avec un maximum de 20 parts par coopérateur. Chaque membre d'une même famille peut être coopérateur à titre individuel.



de faire un virement correspondant au nombre de parts désirées sur notre compte en mentionnant les nom, prénom du titulaire des parts et le nombre de parts souscrites.

Triodos IBAN BE83 5230 8069 8015 BIC TRIOBEBB



d'adhérer aux objectifs de la coopérative décrits dans les statuts (disponibles sur simple demande ou sur [www.coopcec.be](http://www.coopcec.be) ).



de renvoyer le formulaire d'adhésion disponible au verso rempli, soit par mail à [info@coopcec.be](mailto:info@coopcec.be) ou par courrier à

Condroz Energies Citoyennes SCRL  
Rue de la Charmille 16  
4577 Strée (Modave)

<b>Titulaire des parts</b>	<b>*Information obligatoire</b>
Nom*	
Prénom *	
Rue, N°, Boite *	
Code Postal, Ville *	
N° Registre National *	
Email * (ou celui du tuteur)	
Tél ou GSM (ou celui du tuteur)*	
N° Bancaire (IBAN) *	
Nombre de parts *	Max 20 parts à 250 €/part
Date & signature * (du tuteur si le titulaire des parts est mineur)	
<b>Tuteur</b>	<b>A remplir obligatoirement si le titulaire est mineur</b>
Nom	
Prénom	
Rue, N°, Boite	
Code Postal, Ville	
N° Registre National	
Email	
Tél ou GSM	
<b>Donateur des parts</b>	<b>A remplir obligatoirement en cas de don</b>
Nom	
Prénom	
Rue, N°, Boite	
Code Postal, Ville	
N° Registre National	
Email	
Tél ou GSM	